

1931

Libertés.

La LDH demande la mise en liberté du député André Marty, condamné pour délit politique.

Nationalisme.

Elle demande que soit enlevée de la clairière de Rethondes l'inscription « Ici, le 11 novembre 1918, succomba le criminel orgueil de l'Empire allemand, vaincu par les peuples libres qu'il prétendait asservir ».

Indochine.

Elle proteste contre les condamnations de membres de sociétés secrètes et partis politiques accusés de complot contre la France et « *condamne le recours à des méthodes de répression (bombardement des villages par avions) nettement contraires aux droits des gens* ».

Colonies.

Son congrès, à Vichy, dénonce « *la conception impérialiste de la colonisation* », une minorité demandant un rejet plus radical du colonialisme.

Droits sociaux.

Le congrès réaffirme le droit pour les fonctionnaires de se syndiquer, mais leur refuse le droit de grève.

1932

Fusillés pour l'exemple.

Début, à la demande de la LDH, de la Cour spéciale de justice militaire qui révisé des condamnations que les cours d'appel et la Cour de cassation n'avaient pas voulu réviser.

Paix.

Lors de son congrès, une minorité préconise une critique radicale du traité de Versailles, tandis que la LDH constate que le paiement des réparations par l'Allemagne n'est plus possible.

1933

Libertés.

La LDH proteste contre les poursuites pour « provocation de militaires à la désobéissance » visant un article anarchiste: « *Notre association n'adhère en aucune façon aux thèses*



1904/1918-38/1933

Trois conflits qui déchirèrent la LDH

Madeleine Rebérioux

Article paru dans *H&L* n° 97-98 (fév.1998), p. 37-39.

Il y a bien des manières d'évoquer l'histoire d'une organisation : on peut s'intéresser uniquement à ses pages de gloire ; on peut aussi retracer les crises qu'elle a rencontrées et au cours desquelles elle s'est trempée. Voici trois moments de conflits qui ont divisé les membres de la LDH.

L'affaire des fiches

C'est le 28 octobre 1904 qu'éclate à la Chambre des députés ce qu'on va appeler presque immédiatement « l'affaire des fiches ». Le bloc des gauches, qui a triomphé aux élections de 1902 et dans le cadre duquel gouverne le petit père Combes n'est pas mort, mais, depuis janvier 1904, il vacille au Parlement sous les coups que lui portent les hommes de l'Alliance démocratique et ceux qui, dans le Parti radical, se regroupent autour de Paul Doumer, l'ancien gouverneur général de l'Indochine : on les appelle les « *dissidents* ». C'est au palais Bourbon que se noue l'essentiel des intrigues. C'est là en tout cas qu'elles aboutissent : il s'agit d'éliminer Combes, dont le système de gouvernement repose sur un pacte de non-agression avec tous les socialistes ; il s'agit de rendre au monde des affaires anticlérical la direction d'un bloc qui, sans les socialistes, ne serait plus le bloc. Dès lors, tous les coups sont bons et surtout les plus efficaces.

C'est dans cette catégorie qu'on peut ranger l'affaire des fiches : un député de la droite cléricale, Guyot de Villeneuve, dénonce à la Chambre l'existence, au ministère de la Guerre, d'un fichier formé de renseignements collectés par le Grand-Orient : sur la base de ces fiches, dit-il, les officiers « républicains » se voient accorder, sous forme d'avancement, un certain nombre de faveurs par le général André, ministre de la Guerre depuis mai 1900. Une véritable tempête parlementaire se déclenche, orchestrée par la presse de droite qui, pendant l'affaire Dreyfus, avait manifesté à sa manière ses sentiments à l'égard du respect du droit. Affaire bien préparée, bien faite aussi pour toucher une opinion heureusement sensibilisée à toutes les injustices et ignorante de la manière dont, dans l'armée, se réglait traditionnellement, au détriment des « républicains », les problèmes de l'avancement. L'affaire des fiches conduira en deux semaines le général André à démissionner, et portera au ministère Combes un coup bientôt mortel.

Pour la LDH, le choix est difficile : elle ne peut esquiver aucun problème et le Comité central,

que préside depuis peu Francis de Pressensé, est divisé. La motion votée prend fermement position sur deux plans : d'une part la Ligue des droits de l'Homme demande l'abolition de la notation secrète qui déborde le cas des militaires et concerne tous les fonctionnaires, pour lesquels n'existe encore aucune garantie syndicale ; d'autre part elle prend la défense des officiers républicains, que l'offensive de la droite vise à présenter comme des profiteurs, alors qu'ils ont « *souffert tant d'années et souffrent encore de la délation* ». En élargissant le problème, conformément à une mission qu'elle est en train d'élaborer, la LDH a refusé de prêter la main à l'offensive contre le bloc. Trois membres de son Comité central, dreyfusards de la première heure, donnent alors leur démission : Joseph Reinach, Emile Bourgeois et Paul Guieysse. Mais ils ne sont guère suivis en province. Sérieuse, la crise a été résolue, au total, de façon dynamique.

Le problème des origines de la guerre de 14-18

Les oppositions, voire les ruptures, liées au problème des origines de la guerre, vont être autrement plus profondes. Elles se nourrissent en effet, comme au temps de l'affaire Dreyfus, de l'examen et de l'interprétation des documents diplomatiques de juillet-août 1914, qui ne sont connus que très lentement : les intellectuels, nombreux au Comité central, sont à l'aise pour en débattre. Elles mettent en même temps en question la participation originelle de la LDH à l'Union sacrée, en invoquant la nécessité de « *briser la dictature militaire d'une puissance qui, ayant fait de la guerre son industrie, l'a imposée aux autres* » (lettre aux sections du 10 novembre 1914). Sur ce point, Ferdinand Buisson, Henri Guernut et Victor Basch sont d'accord. En 1916, le congrès de la LDH s'est affirmé hostile à toute « *paix prématurée* », ce qui n'empêchera nullement la Ligue de défendre Malvy et Caillaux, ni d'intervenir pour la réhabilitation de soldats scandaleusement exécutés.

Or des intellectuels et des militants pacifistes, notamment Mathias Morhardt, dont le dévouement

avait fait merveille au secrétariat général de la LDH jusqu'en 1911, créent une société d'études documentaires et critiques. Parmi eux, outre Morhardt, d'actifs ligueurs, Oscar Bloch, Demartial, Séverine, Michel Alexandre, un temps Albert Mathiez. De 1920 à 1924, une polémique très dure oppose, à propos des responsabilités de la guerre, dont le traité de Versailles a dûment, disent-ils, fait porter le poids sur la seule Allemagne, ces « minoritaires de la guerre » à la majorité du Comité central, et notamment à Victor Basch et Emile Kahn. Mathias Morhardt bombarde la LDH de lettres qu'il réunit ensuite en brochures : le premier ensemble paraît en 1921 sous le titre *Les Origines de la guerre* et le sous-titre « Lettres à la Ligue des droits de l'Homme ». Le débat, passionné, rebondit à chaque congrès sans trouver de conclusion : il est en réalité politique au sens le plus large du terme, et non historique au sens étroit. Deux groupes tendent dès lors à se constituer dans les sections et au Comité central, ouvrant une crise de longue durée qui n'est certes pas propre à la LDH, mais qui y revêt une grande ampleur. On ne peut en juger seulement par ce qui apparaît à certains égards comme son aboutissement : la démission spectaculaire du Comité central, en 1937, de sept de ses membres et le fait qu'on ne retrouvera, dans la Résistance, aucun d'entre eux. Au début des années 1920, en effet, Hitler ne dirige pas l'Allemagne : on admettra aisément que cela change bien des choses.

L'affaire des abattoirs de Lyon

Les militants qui s'étaient opposés à la majorité, pendant la première décennie qui suit la guerre, ont acquis au cours de ces rudes combats une réelle « pratique de crise ». On y retrouve certains d'entre eux en 1933-1934, lors de l'affaire des abattoirs de Lyon. De quoi s'agit-il ? En novembre 1933, Herriot, député, maire de Lyon, ligueur notoire, engage le fer contre les balayeurs des abattoirs municipaux qui ont refusé d'obéir à un exercice ordonné en prévision des alertes aériennes. Syndiqués CGT et

« La Ligue des droits de l'Homme reste attachée à cette idée que les hommes enrôlés sous les drapeaux sont encore des citoyens et qu'ils peuvent être appelés à avoir le choix entre deux devoirs : celui d'obéir à leurs chefs ou de défendre, contre eux, la Constitution et la République. » (Emile Kahn, 13 mai 1935)

CGTU, dix auxiliaires sont licenciés et douze titulaires rétrogradés. Les rebelles ont évoqué un argument pacifiste : leur conscience leur interdit d'obéir à un ordre qui sert en fait à habituer les esprits à la guerre et contribue à la préparer. Sur un rapport de Michel Alexandre qui, dans une atmosphère très tendue, se heurte à Emile Kahn et à Victor Basch, le congrès de la LDH, en mai 1934, « flétrit l'acte arbitraire du maire... qui, au mépris de tous les droits de l'Homme, a despotiquement révoqué ou rétrogradé vingt-deux employés pour avoir refusé, en dehors de toute obligation professionnelle, de se prêter à ce qu'ils considéraient, à tort ou à raison, comme une parade menteuse et dérisoire ». 836 mandats se sont portés sur ce texte contre 591, sur un texte proposé par le Comité central qui demandait le renvoi de la question pour étude. Cette forte majorité reflète la rencontre entre le courant pacifiste et le courant antifasciste, qui condamne vivement la participation d'Herriot au ministère Doumergue mis en place au lendemain du 6 février : le Comité de vigilance des intellectuels antifascistes, qui vient de se constituer, lance précisément en juin 1934 une campagne contre les projets d'organisation de la défense passive. Plusieurs parlementaires et universitaires démissionnent de la LDH, et Victor Basch lui-même abandonne – pour peu de temps il est vrai – ses fonctions de président. L'affaire rebondit bientôt. La section de Lyon exclut Herriot en raison des « actes du gouvernement dont il fait partie ». Herriot fait appel devant le Comité central qui, le 21 juin 1934, annule l'exclusion en raison du caractère illégal de la procédure, mais aussi, par 24 voix contre 10, en affirmant qu'on ne peut condamner un ligueur pour des motifs « d'ordre exclusivement gouvernemental et parlementaire ». La « politique » est entrée dans la LDH, comme partout, en raison de la tension croissante entre la droite et la gauche, mais les responsables de la Ligue refusent d'entériner le fait. La section de Lyon fait alors appel devant le congrès de 1935. Celui-ci confirme la décision du Comité central, fondée sur l'irrégularité de la procédure d'exclusion, mais... le blâme d'avoir invoqué un autre motif : « La Ligue, déclare le congrès, doit toujours se réserver un droit de contrôle et de censure sur les actes de ses membres, parlementaires et ministres, dès l'instant que ces actes ne concernent pas seulement les questions de tactique mais engagent les principes et la doctrine même de la Ligue. » C'est l'affirmation du « magistère moral » de la LDH. Il faut rappeler que c'est en partie grâce aux efforts de Victor Basch que le Parti radical se ralliera officiellement au Front populaire. Trois crises, bien mal connues encore, et de portée bien différente. Dans chaque cas pourtant, les divisions qui secouent la LDH témoignent de son insertion dans des débats fondamentaux pour la gauche française. En les évoquant, c'est donc la vitalité même de la Ligue que l'on restitue. ●

soutenues dans cet article [mais] s'élève contre toute tentative de répression judiciaire d'aucun délit d'opinion. »

Droits des femmes.

Elle obtient qu'une amnistie soit votée pour les personnes poursuivies pour propagande anticonceptionnelle.

Paix.

Son congrès, à Amiens, « escompte de la conférence de Genève l'interdiction universelle de la fabrication et du commerce privés de guerre ». Elle proteste contre la circulaire du ministre de l'Intérieur Chautemps visant les objecteurs de conscience, mais rappelle son refus de principe de l'objection de conscience. Face à l'agression japonaise en Mandchourie reconnue par la SDN, elle demande des sanctions économiques et financières.

URSS.

Devant son congrès, son secrétaire général proteste contre la « terreur russe », les « violences massives contre les droits de l'Homme (expulsions hors des villes, déportation de villages) » et la persécution dont Victor Serge fait l'objet.

Nazisme.

Elle participe à la création du Comité allemand de liaison en faveur des réfugiés fuyant le nazisme et au Comité d'aide aux victimes du fascisme hitlérien.

1934

Libertés.

Après la manifestation des ligues d'extrême droite, place de la Concorde, elle dénonce « l'émeute contre la représentation nationale », met sur pied, avec la CGT, une Commission du 6 Février et demande à ses sections et fédérations « de se joindre à toutes les manifestations qui seraient organisées par la CGT et les partis de gauche et, au besoin, de prendre l'initiative de manifestations ».

Front populaire.

Constitution du Comité de vigilance des intellectuels antifascistes présidé par Paul Rivet,